

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

16 MAI 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



23068711

N° d'entreprise : **0500 864 745**

Nom

(en entier) : **Lombard Odier (Europe) SA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme de droit luxembourgeois**

Adresse complète du siège : **291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg / Succursale : Avenue Louise
81 - Boîte 12 B-1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Modification de la représentation légale

Lors de son Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 8 décembre 2022, la banque Lombard Odier (Europe) SA a décidé de nommer Monsieur Geoffroy Vermeire en tant que nouveau représentant légal de la succursale de Bruxelles à compter du 1^{er} janvier 2023, conjointement avec Monsieur Nicolas Denis et l'a investi de tous les pouvoirs et compétences nécessaires à l'organisation et la gestion de la succursale belge, en ce compris :

1. Prendre toute mesure nécessaire en vue de gérer la succursale belge dans le cadre des activités de la succursale belge ;

2. Négocier et signer des contrats liant Lombard Odier (Europe) SA avec des clients et des fournisseurs dans le cadre des activités de la succursale belge ;

3. Signer le courrier journalier ;

4. Recevoir et/ou se procurer tous courriers et envois, recommandés ou non, recevoir et donner quittance pour des ordres financiers ordinaires ou télégraphiques et pour des chèques, souscrire, transférer ou résilier des abonnements au téléphone, introduire des recours, faire des déclarations, conclure des accords ou certifier tous documents vis-à-vis de, entre autres, toutes autorités et administrations ;

5. Transférer la succursale belge vers un autre lieu en Belgique ;

6. Gérer tous contrats de location des bureaux, propriété mobilière, etc, dont la succursale belge a besoin pour exercer ses activités ;

7. Employer et licencier tous les salariés de la succursale belge et fixer leurs conditions de travail et rémunération, sous réserve de l'obtention de l'accord préalable du comité de direction de Lombard Odier (Europe) SA ;

8. Acheter et louer les équipements de bureau ;

9. Souscrire des polices d'assurance et prendre toutes mesures en vue de préserver les biens et les valeurs appartenant à la Succursale belge ou qui lui ont été confiés par des tiers ;

10. Ouvrir, maintenant et/ou clôturer tous comptes bancaires, comptes chèques postaux et autres comptes en général, prendre toutes mesures et signer tous documents requis en vue d'organiser vis-à-vis de toutes institutions financières les conditions d'exploitation de ces comptes ;

11. Signer, accepter, négocier, avaliser, apurer ou cautionner tout instrument négociable tel que des billets à ordre, chèques, effets de commerce, etc ; prolonger leur durée de validité, accepter tous règlements et compensations, accepter et/ou autoriser des subrogations, demander et/ou accepter des garanties bancaires et lettres de crédit ;

12. Obtenir un prêt de toute banque ou institution ; prêter des fonds à ou investir dans toute tierce partie ;

13. Représenter la succursale belge vis-à-vis de tous services et administrations publics et/ou privés (y compris notamment la banque Carrefour des Entreprises, l'Administration de la TVA et la Banque Nationale de Belgique) de passer toutes conventions avec ces services et administrations et de signer tout contrat et engagement à cette fin ;

14. Acquérir ou vendre des droits de propriété industrielle, en ce compris des licences, marques déposées et savoir-faire ;

15. Vendre le(s) produit(s) principal/principaux de Lombard Odier (Europe) SA ;

16. Établir des plans budgétaires comprenant les salaires, commissions, bonus et tout autre paiement aux salariés ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



17. Représenter la succursale belge en droit devant tous les tribunaux de Belgique et vis-à-vis de toute tierce partie en général pour toutes transactions et actes relatifs aux pouvoirs précités ; et

- Déléguer ses pouvoirs en totalité ou en partie.

Pour extrait analytique,

Laurent Cloquet
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).